

Enjeux mondiaux et solidarité internationale

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Analyse d'un document : la Charte des Nations unies

/ 4 pts

- a. Extraits de la Charte de l'ONU, traité fondateur signé à San Francisco le 26 juin 1945 ; « deux fois » : les deux guerres mondiales (1914-1918, 1939-1945).
- b. Paix et sécurité → Conseil de sécurité, casques bleus ; droits fondamentaux, dignité → DUDH, Conseil des droits de l'homme ; coopération économique, sociale, humanitaire → agences (OMS, UNICEF, PAM, HCR).
- c. Non-ingérence dans les affaires intérieures : principe de souveraineté ; un État peut refuser l'entrée d'ONG ou de casques bleus, d'où l'adoption en 2005 de la responsabilité de protéger pour les crimes de masse.
- d. Le texte affirme que l'autorité vient des peuples (idéal démocratique, rupture avec la SDN) ; mais l'ONU est une organisation d'États : à l'Assemblée chaque État a une voix, et au Conseil de sécurité cinq membres permanents disposent du veto.

Méthode — Un préambule dit les valeurs, les articles disent les règles : confronter les deux fait apparaître l'écart entre l'idéal et le fonctionnement réel.

2 Lecture d'un tableau : les réfugiés dans le monde

/ 4 pts

- a. $43 \div 123 \approx 35\%$; les autres sont surtout des déplacés internes (restés dans leur pays) et des demandeurs d'asile en attente.
- b. Le pays d'accueil est presque toujours voisin du pays d'origine (Iran/Afghanistan, Turquie/Syrie, Colombie/Venezuela, Ouganda/Soudan du Sud) : la fuite se fait vers la frontière la plus proche, souvent à pied, avec l'espoir de rentrer.
- c. Les trois quarts des réfugiés vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire ; l'Iran (3,5 M) ou l'Ouganda (1,8 M, revenu faible) accueillent plus que la France (0,7 M, revenu élevé).
- d. L'Ouganda, pays pauvre, accueille 2,5 fois plus de réfugiés que la France : la charge est inégalement répartie ; le HCR et l'aide publique au développement financent les camps et les pays d'accueil (partage des responsabilités, Pacte mondial sur les réfugiés de 2018).

Attention — Lire un tableau, c'est croiser ses colonnes : le nombre de réfugiés ne prend sens qu'avec le niveau de revenu du pays d'accueil.

3 Connaissances : textes et institutions

/ 4 pts

- a. Déclaration : principes sans force obligatoire (DUDH, 1948) ; convention : traité qui engage les États l'ayant ratifiée, avec contrôle (Convention des droits de l'enfant, 1989 ; réfugiés, 1951).
- b. 15 membres (5 permanents : États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni ; 10 élus pour deux ans) ; décisions obligatoires (sanctions, casques bleus) ; 9 voix sur 15 sans veto ; limite : le veto d'un seul permanent bloque tout.
- c. La CIJ ne juge que des États (litiges de frontières, traités) ; c'est la Cour pénale internationale (2002) qui juge des personnes pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.
- d. Social (ODD 1 pauvreté, 3 santé, 4 éducation, 5 égalité des sexes) ; économique (ODD 8 travail décent, 9 industrie, 12 consommation responsable) ; environnemental (ODD 13 climat, 14 vie aquatique, 15 vie terrestre).

Le point clé — Déclaration, convention, résolution, jugement : quatre mots, quatre degrés d'obligation, à ne jamais confondre au brevet.

4 Étude de cas : après le séisme

/ 4 pts

- a. Mondiale : ONU (appel de fonds, coordination), ONG internationales (secours d'urgence, soins) ; nationale : États voisins (secouristes, aide bilatérale), gouvernement local ; individuelle : collégiens (collecte, dons).
- b. Souveraineté et non-ingérence (art. 2 de la Charte) ; les ONG invoquent l'impartialité (aider selon les besoins, dans tous les camps) et l'accès libre des victimes à l'aide reconnu par l'ONU en 1988.
- c. Le PAM (aide alimentaire) ; le HCR pour ceux qui franchissent la frontière ; ils seront demandeurs d'asile ou réfugiés si la persécution est reconnue, sinon simples victimes de catastrophe accueillies au titre humanitaire.
- d. Les dons suivent la médiatisation : sans images, plus de générosité ; réponses : fonds d'urgence permanent de l'ONU et aide publique au développement pluriannuelle ; engagement citoyen durable (don régulier, bénévolat, jumelage entre la commune et une ville touchée).

Erreur fréquente — Nommer « l'ONU » ou « les ONG » en général ne suffit pas : le brevet attend l'agence précise (PAM, HCR, OMS) et le principe précis (souveraineté, impartialité).

5 Développement construit : agir face aux enjeux mondiaux

/ 4 pts

- a. Solidarité internationale = entraide entre États, organisations et citoyens au-delà des frontières ; exemple : le climat ou une pandémie, qui ignorent les frontières.
- b. ONU (Charte 1945, 193 États) ; Conseil de sécurité et casques bleus ; Convention de Genève de 1951 ou Convention des droits de l'enfant de 1989 ; HCR, OMS ou PAM ; ODD et accord de Paris (2015).
- c. Croix-Rouge (1863), MSF (1971) ou Amnesty (1961) ; impartialité, neutralité, indépendance, témoignage ; dons, bénévolat, commerce équitable, pétitions, projets solidaires au collège.
- d. Limites : veto et souveraineté qui bloquent l'action ; dépendance aux dons et aux crises médiatisées, objectif de 0,7 % non atteint ; prise de position argumentée (par exemple : les traités contraignants durent, mais rien ne se fait sans mobilisation citoyenne).

À retenir — Un bon développement en EMC alterne acteur, texte et exemple daté à chaque paragraphe, et termine par une limite : c'est la marque d'un raisonnement, pas d'une récitation.